

La Suisse obtient une médaille de bronze de l'opacité financière

PARADIS FISCAUX • Les évadés fiscaux ne prospèrent pas qu'à l'ombre des palmiers. Un classement révèle que les Etats-Unis et la Suisse sont les places financières les plus opaques.

SIMON PETITE

Après les Etats-Unis, l'Allemagne ou la France, c'est au tour de l'Italie de s'en prendre à la Suisse accusée d'héberger les fraudeurs du fisc transalpin. La classe politique helvétique proteste: les banques n'ont rien à se reprocher. L'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) ne vient-elle pas de rayer la Suisse de sa fameuse liste grise des paradis fiscaux?

Ce n'est pas l'avis du réseau pour la justice fiscale (Tax Justice Network - TJN), qui, hier à Londres, a lancé un nouvel indice d'opacité financière. Parmi les soixante juridictions évaluées, la Suisse arrive au troisième rang des places financières les plus opaques. Le classement est dominé par l'Etat américain du Delaware (lire ci-dessous), suivi par le Luxembourg. Les îles Caïmans et la City de Londres figurent aux quatrième et cinquième places.

Des paradis pas exotiques

Ce classement montre «que les îles ensoleillées qui font le bonheur des mises en scène à la James Bond, ne correspondent pas forcément à la réalité de l'opacité financière. Non seulement, les nations développées les plus importantes et les principales places financières internationales sont présentes dans ce répertoire mais elles en sont les acteurs majeurs», estime le TJN. Selon cette coalition, les douze pays ou territoires les plus opaques concentrent la majorité des transactions financières mondiales.

L'indice d'opacité comprend douze critères, comme l'existence d'un secret bancaire, la possibilité pour chaque citoyen de consulter les bilans et de connaître les bénéficiaires des sociétés domiciliées sur le sol de son pays ou le degré de coopération internationale. Il est également tenu compte du poids de chaque juridiction. A l'instar des Bahamas, des Sey-

chelles ou des îles Samoa, la Suisse a obtenu un score d'opacité maximal. Ce résultat, conjugué à la place prédominante de Zurich et de Genève dans les échanges financiers mondiaux, vaut à la Suisse de figurer sur le podium des juridictions les plus opaques.

Les banques critiquent

Les banques suisses ne font pas grand cas de ce classement et se réfugient derrière les normes de l'OCDE. «Les critères de l'indice d'opacité sont discutables», réagit Thomas Sutter, porte-parole de l'Association suisse des banquiers. «Parmi ces critères, on trouve la nécessité d'un registre central des sociétés. Mais, en Suisse, cela relève des cantons.»

«Si notre pays est si mal classé, c'est à cause de l'évasion fiscale. On estime que les sommes qui échappent aux fiscaux étrangers représentent au bas mot 50% de la fortune offshore gérée depuis la Suisse», analyse Olivier Longchamp, de

la Déclaration de Berne, organisation qui fait partie du TJN. Selon cet expert financier, l'évasion fiscale ne concerne pas seulement les riches contribuables mais aussi les entreprises qui déplacent leurs profits aux endroits du globe qui sont le plus attractifs fiscalement. «La Suisse, siège de nombreuses multinationales, doit s'engager pour la publication des résultats pays par pays, pour permettre que les bénéfices soient imposés là où ils sont réalisés», plaide M. Longchamp.

Autre revendication, Berne doit aller au-delà des standards

de l'OCDE. Il suffit en effet de conclure des accords de double imposition avec douze Etats pour disparaître de la liste grise. La Suisse a notamment signé un tel accord avec les îles Feroë, un nain économique. En revanche, rares sont les pays en développement auxquels Berne accordera l'entraide en cas d'évasion fiscale. «Selon nos estimations, les pays du Sud bénéficieraient chaque année de 5,4 milliards supplémentaires si les sommes placées en Suisse étaient imposées correctement, ce qui représente deux fois et demi le montant de l'aide suisse au dé-

veloppement», pointe M. Longchamp.

A moyen terme, les ONG suisses réclament un échange automatique d'informations, un système en vigueur au sein de l'Union européenne mais auquel la Suisse a pour l'instant réussi à échapper en rétrocedant des impôts à ses partenaires européens. «L'échange automatique d'informations n'est pas une option», rétorque M. Sutter, au nom des banquiers. En clair, pas question de faire des concessions avant que des places financières concurrentes, comme les Etats-Unis ou Singapour, n'en fassent de même. I



23 septembre 2009. Les Etats-Unis et la Suisse signent un accord de double imposition. Les deux pays sont aujourd'hui épinglés pour l'opacité de leur place financière. KEYSTONE

Le Delaware, le paradis des trusts

Si la Suisse et le Luxembourg se signalent par leur secret bancaire, le Delaware s'est spécialisé dans les trusts. Ces constructions juridiques permettent de dissimuler le bénéficiaire final d'opérations financières. Une aubaine pour les parents fortunés qui veulent faire hériter leur des-

cendance sans que cela se sache, mais aussi pour les compagnies désirant profiter du taux d'imposition très compétitif du Delaware. Résultat: ce petit territoire de la côte Est des Etats-Unis compte presque autant de sociétés que d'habitants. Détail piquant, c'est l'Etat du vice-président Joe Biden. SPE

EN BREF

TROP D'IMPORTATIONS D'HUILE DE PALME

SUISSE La consommation d'huile de palme a été multipliée par trois au cours des dernières années en Suisse. Une évolution que dénonce le Fonds Bruno Manser: l'expansion des palmeraies est la cause première de la destruction rapide des forêts tropicales dans le Sud-est asiatique. Selon des chiffres obtenus par l'association écologiste auprès de la Direction générale des douanes, les importations suisses d'huile de palme ont atteint l'an dernier un record d'environ 60 000 tonnes. Pour atteindre un tel volume, une surface de forêt pluviale de 160 km² est nécessaire, précise lundi le Fonds Bruno Manser. ATS

VERS UN TRAITÉ SUR LES ARMES

ONU La plupart des grands exportateurs d'armes, dont les Etats-Unis, ont joint leurs voix vendredi à l'ONU pour faire un pas vers l'élaboration d'un traité visant à renforcer la législation actuelle sur le contrôle du commerce des armes. Les Etats-Unis, premier exportateur d'armes au monde, étaient auparavant contre une telle réglementation. ATS

L'AVENIR DE LA CPI

CONFERENCE Pour l'instant, la Cour pénale internationale (CPI) ne s'est penchée que sur des crimes commis sur le continent africain. Cela pourrait changer puisque le procureur s'intéresse à l'Afghanistan, à la Colombie ou encore à Gaza. Conseiller juridique à la CPI, le Français Gilbert Bitti donnera une conférence ce jeudi à Genève. Il est l'invité de TRIAL (Track Impunity Always) et de l'Association des étudiants de l'Académie de droit international et des droits humains à Genève. CO

Jeu 5 novembre, 19 h 30, Uni Mail (salle 150). Entrée libre.

La Fédération genevoise de coopération (FGC), qui regroupe une cinquantaine d'organisations de solidarité Nord-Sud, soutient financièrement, avec l'appui de la Ville de Genève, la rubrique «Solidarité internationale». Le contenu de cette page n'engage ni la FGC ni la Ville de Genève.

Les progrès du combat pour les droits des enfants

ONU • La Convention relative aux droits de l'enfant fête ses vingt ans. Presque tous les pays l'ont ratifiée.

Vingt ans, selon les démographes, c'est une génération. En fêtant les vingt ans de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'ONU peut donc se vanter d'une génération de travail en faveur des enfants. Et c'est un travail qui ne cesse de porter ses fruits.

Aucun traité n'a connu une telle réception de la part de la communauté internationale. Tous les pays du monde l'ont ratifiée sauf la Somalie, toujours sans gouvernement, et les Etats-Unis, dont l'opposition se fondait pendant longtemps sur l'interdiction de la peine de mort pour les mineurs criminels.

L'application du traité, comme celle des autres traités des droits de l'homme de l'ONU est surveillée par un comité qui reçoit des rapports périodiques des Etats. Mais à la différence des autres organes semblables, le Comité des droits de l'enfant se fait assister par un réseau mondial d'ONG

dans l'examen de ces rapports obligatoires.

Déjà en 1983, lorsque le texte n'est qu'un projet, une coalition d'ONG s'est constituée pour soutenir l'effort. A la suite de l'entrée en vigueur en 1989, la coalition crée un secrétariat permanent à Genève. Depuis, le Groupe d'ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant soutient la création et le travail d'ONG sur le terrain. Celles-ci rédigent leurs propres rapports qui sont soumis au comité au même titre que celui du gouvernement et veillent ensuite à ce que les gouvernements appliquent les recommandations du comité.

Lisa Myers, coordonnatrice du groupe d'ONG, énumère les réussites du traité: «avant la Convention, les gens ne pensaient même pas que les enfants puissent avoir des droits. Des problèmes longtemps tabous, tels que l'ex-

ploitation sexuelle des enfants ou les enfants soldats, sont maintenant ouvertement discutés et combattus. Bref, les enfants sont devenus plus visibles.»

Le comité de surveillance est composé de 18 experts indépendants dont un ressortissant suisse, Jean Zermatten. Pour lui, la convention a été une vraie révolution. «Elle reconnaît l'enfant comme une personne à part entière qui détient des droits du fait même de sa naissance et de son existence. L'article 12 donne le droit aux enfants d'exprimer leur opinion dans toutes les décisions qui les concernent, opinion qui doit être prise en compte par les personnes amenées à prendre des décisions à leur égard.» L'expert déplore le manque d'une politique nationale de l'enfance en Suisse. Malgré l'harmonisation des allocations familiales et des lois scolaires – «des petits pas, mais des pas dans la

bonne direction...» –, la pauvreté touche plus de 250 000 familles. Les principales victimes sont les enfants, surtout ceux issus de l'immigration et des familles monoparentales aussi bien que les mineurs migrants. Ces derniers subissent des discriminations spécialement par rapport à l'accès à l'apprentissage et au travail. M. Zermatten regrette que «les nouvelles législations sur les étrangers et sur l'asile ne prennent pas en compte leurs besoins particuliers notamment dans le cas du regroupement familial, sans parler de l'utilisation des moyens de contrainte pour les jeunes requérants d'asile ou sans papiers.»

«Ce n'est pas toujours les pays riches qui font le plus. La Suède se distingue dans ce domaine, mais c'est une performance modeste comparée aux moyens disponibles et au faible nombre d'enfants. En revanche des pays pauvres s'engagent souvent jus-

qu'au maximum de leurs moyens», note Lisa Myers. Qui cite comme exemple le Costa Rica qui a fait un travail impressionnant dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et le tourisme sexuel.

La crise économique risque bien d'annuler des progrès dans le domaine du travail. L'Organisation internationale du travail (OIT), qui lutte depuis longtemps contre le travail des enfants, met en garde contre une régression. Son Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), qui remonte à 1992, est le plus important programme en son genre dans le monde et le plus gros programme opérationnel de l'OIT. Si ses succès s'inscrivent dans la ligne des progrès que la convention promet, les experts s'empressent de rappeler que dans le domaine des droits humains, rien n'est jamais acquis. ROBERT JAMES PARSONS